



Le Budget Participatif : 1ère édition



Le budget participatif donne la possibilité aux Courdimanchois de plus de 18 ans, inscrits sur les listes électorales de choisir des projets d'investissement pour la Ville. Pour la première édition du dispositif, une enveloppe de 50 000 €, soit 7€ par habitant a été dégagée pour leur réalisation.

Pour la première édition du budget Participatif de Courdimanche, 16 pré-projet ont été reçus et 6 ont été retenus par le Conseil de Suivi Citoyen. Les 3 projets lauréats ont été élus par les Courdimanchois lors d'un vote dont les résultats ont été annoncés le 8 octobre 2018. Ils ont été réalisés en 2019.

Découvrez les 3 projets lauréats et leurs réalisations

- [Le parcours santé](#)
- [Les composteurs collectifs](#)
- [Les bancs](#)

Découvrez tous les projets reçus

[Lire la suite](#)

Consultez le détail des résultats de la première édition

[Lire la suite](#)

Retour sur les différentes étapes du premier Budget Participatif

Lancement du Budget Participatif

En janvier 2018, lors de la première galette citoyenne, l'équipe municipale lance son 1er budget participatif afin que les habitants puissent décider d'une partie des ressources publiques de la Ville, une enveloppe de 50 000 euros figée dans le budget d'investissement. Courdimanche est ainsi la première ville du Val d'Oise à lancer cette initiative.

Les Courdimanchois de plus de 18 ans et sans condition de nationalité ont pu déposer un projet destiné à améliorer le cadre de vie. Les projets ont du répondre à des critères de recevabilité au regard des conditions détaillées dans un règlement intérieur. Le critère de l'intérêt général a été le fil conducteur retenu par le conseil de suivi citoyen.

Construire son idée

Les habitants ont été invités à constituer et proposer un projet destiné à améliorer le cadre de vie de la ville tout en respectant un règlement intérieur garantissant le respect de l'intérêt général, l'éthique, la

laïcité et l'environnement. Les Courdimanchois se sont mobilisés et se sont 16 pré-projets qui ont été reçus et soumis aux services municipaux compétents, en fonction de la thématique, qui les ont examinés pour s'assurer qu'ils soient conformes aux critères de recevabilité. Les domaines de projets concernent les espaces verts, la production ou l'économie d'énergie, l'aménagement des espaces publics, le transport et la mobilité, la citoyenneté ou encore la gestion des déchets.

Le conseil de suivi citoyen, composé de 5 habitants, de Madame la Maire et d'un élu du conseil municipal, s'est ensuite réuni en juin afin d'étudier les pré-projets et s'est prononcé sur leurs faisabilités techniques, juridiques ou encore financières. Une fois les projets expertisés, ils ont été présentés sur le site de la ville et soumis aux votes des Courdimanchois.

Faire campagne

Chaque porteur de projet a reçu un kit de communication afin de faire connaître son projet aux habitants. Un temps leur a été consacré lors des Journées du Patrimoine où ils pu s'adresser directement aux Courdimanchois et défendre leurs projets. Des panneaux électoraux ont également été installés dans la ville permettant d'afficher les créations graphiques des porteurs de projets. Ils ont également eu l'opportunité de boité leurs flyers et aller à la rencontre des Courdimanchois dans le cadre des activités de la ville et associatives.

L'engagement citoyen

La démocratie ne se limite pas à des questions institutionnelles. C'est une façon de faire vivre le débat dans une société. La Ville de Courdimanche a fait le pari d'associer les Courdimanchois à toutes les décisions importantes de leur Ville. Grâce à des dispositifs innovants, la Ville est à l'écoute des besoins, des préoccupations et des projets de ses habitants. Forte du succès de ce premier Budget participatif la ville a annoncé le renouvellement de celui-ci en 2020.

La ville tient à mettre en avant les initiatives citoyennes et prouve l'écoute portée à ses citoyens. En effet, un projet proposé dans le cadre du Budget participatif mais ne respectant pas les critères de recevabilité, étant du budget de fonctionnement, n'avait pas été retenue par la municipalité. Cependant, ce projet a retenue toute l'attention de la municipalité et répondant à un besoin de solidarité et d'entraide a été mis en place. C'est lors des galettes citoyennes du 19 janvier dernier, que Madame la Maire, Elvira Jaouën a lancé la plateforme collaborative : Courdimanche Partages.

Cet espace d'échange et de services non marchands est réservé aux Courdimanchois de plus de 16 ans. Ils peuvent publier leur annonce en un seul clic et rencontrent leurs voisins pour partager leurs passions (sport, danse, dessin...), leurs compétences (techniques, manuelles...), échanger leurs objets ou acquérir de nouveaux savoir-faire.

Le Budget Participatif en quelques chiffres

- 1er Budget Participatif de la Ville
- 16 projets déposés
- 6 projets retenus
- 306 votants
- 50 000€ de budget
- 7€ de budget par habitants

Infos pratiques

Calendrier du budget participatif 2018, première édition

- 1. Janvier - Février

Les citoyens déposent des propositions de projets ou pré-projets.
Appel à volontariat pour la création du conseil de suivi citoyen

- 2. Mars - Avril

Les services municipaux examinent les projets pour s'assurer qu'ils sont conformes aux critères de recevabilité.

- 3. Fin avril

Première réunion du conseil de suivi citoyen

- 4. Mai - Juin

Les services étudient avec les porteurs de projets la faisabilité technique, juridique et financière de chaque projet.

- 5. Septembre - octobre

Projets soumis au vote des Courdimanchois

- 6. décembre 2018 - 1er trimestre 2019

Réalisation des projets

Documents

[Fiche projet](#)

Liens utiles

[Règlement du budget participatif](#)

Contact

MELC

Tél. 01 30 27 30 90